



PROGRAMME DE FORMATION

CSTMD Initiales – CONSEILLERS A LA SECURITE - ADR 1.8.3

C3IS1 – C3IS1 - Formation conseiller à la sécurité module T1 - Spécialisation classe 1

Objectifs opérationnels

Acquérir les connaissances spécifiques concernant le transport des matières de la classe 1.
Mettre en application la méthode de recherche des informations acquises dans le module C4IB9 (module B).
Approfondir le contenu des différentes parties de l'ADR au travers d'exercices.
Se familiariser avec le principe des QCM et des études de cas
Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 et 1.8.3.8 de l'ADR.

Durée

3,00 jour(s)
21:00 heures

Public visé

Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 1 par route.

Prérequis

Avoir suivi la formation APTH C4IB9 (module B).

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses classe 1.

Moyens et supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Théorie = 20% - Exercices = 80%
Vérification des acquis - Livret de stage

Encadrement

Formateur conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses classe 1

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme de formation

1^{ER} JOUR :

A- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME

B- RAPPELS

L'ADR (structure et parties)
L'arrêté TMD (structure et annexes)
Le tableau A

C- ANALYSE METHODOLOGIQUE DE L'ADR PARTIE PAR PARTIE

Exercices de recherche d'informations dans l'ADR, portant en particulier sur :

- la classification des matières de la classe 1
- les spécificités de la classe 1
- les emballages et leur étiquetage
- les exemptions
- la signalisation et le placardage
- les règles de chargement en commun
- les limitations de chargement
- les véhicules spécifiques

2^{ÈME} JOUR :

D- REGLEMENTATION FRANCAISE

Le code de la défense
L'arrêté TMD : spécificités de la classe 1
Les textes réglementaires français

E- ENTRAINEMENT AUX QCM

Méthodologie (recommandations du CIFMD)
Exercices individuels
Correction

3^{ÈME} JOUR :

F- INITIATION AUX ETUDES DE CAS

Méthodologie (recommandations du CIFMD)
Exercices individuels

Correction

G- VÉRIFICATION DES ACQUIS

Épreuve individuelle réalisée dans les conditions de l'examen :
- QCM de 50 questions
- Résolution d'études de cas
- Correction

QUESTIONS DIVERSES

SYNTHÈSE

ÉVALUATION DE LA FORMATION

